



Guide des certificats Sauveteur national

Mises à jour de la troisième impression, mai 2023

Les modifications suivantes ont été apportées au Guide des certificats Sauveteur national en mai 2023.

La Société de Sauvetage fait périodiquement des modifications éditoriales à ses guides des certificats. Des modifications importantes affectant les « À voir » ont été apportées au Guide de la Récompense du Sauveteur National (Troisième édition, révisée, janvier 2022. Troisième impression, mai 2023).

Il n'est pas nécessaire d'acheter la nouvelle troisième édition imprimée, mais il est essentiel d'évaluer les bons « À voir », donc si vous avez la première ou la deuxième impression, nous suggérons de faire les modifications mineures suivantes directement dans votre version du Guide de la Récompense du Sauveteur National.

Le texte en rouge indique les suppressions et les ajouts :

p. 87 Annexe A – Crise cardiaque ou angina

Modifier les remarques (2e point) pour lire :

- Une victime souffrant de douleur thoracique peut mâcher un comprimé d'aspirine (AAS) pour adulte ou deux pour enfant. La victime **doit disposer de sa propre aspirine**, ne doit pas avoir d'historique d'allergie à l'aspirine ou d'asthme, et ne pas avoir de **contre-indication par son médecin à prendre de l'aspirine. Se conformer aux exigences provinciales pour l'utilisation de l'AAS.**

p. 88 Annexe A – Blessures aux os ou aux articulations

Ajouter un quatrième point/remarque après « Les entorses ou les foulures peuvent être surélevées. »

- **Si la victime doit être transportée par les SPU, stabilisez-la dans la position trouvée (n'appliquez pas d'attelle).**

p. 90 Annexe A – Suspicion de blessure à la colonne vertébrale sur la terre ferme

Modifier l'À voir :

- Évaluation de la situation et de la victime
- Alerter les SPU ~~au besoin~~
- Limiter les mouvements de la tête et du cou
- **La victime est rassurée**
- Évaluation des signes vitaux
- Utilisation efficace des équipements de protection le cas échéant

Ajouter un troisième Remarque:

- **Demandez à une victime qui est consciente de ne pas bouger la tête et le cou**

p. 90 Annexe A – Convulsions

Modifier les À voir:

- Évaluation de la situation et de la victime
- Protection des voies respiratoires de la victime
- Appeler les services préhospitaliers d'urgence, ~~si nécessaire~~
- Sortie de l'eau sécuritaire et efficace (si nécessaire)
- Protection de la tête
- Le sauveteur ne doit pas restreindre les mouvements de la victime, ni lui mettre quelque chose dans la bouche
- Éliminer les dangers pour la victime
- **Placer une ~~mettre la~~ victime qui respire** en position de recouvrement lorsque les convulsions ont cessé
- Évaluation des signes vitaux
- Utilisation efficace des équipements de protection le cas échéant

p. 91 Annexe A – Empoisonnement

Ajouter un point/remarques après « Provoquer le vomissement uniquement lorsque le contenant du poison... »

- **Les informations sur les premiers soins peuvent être trouvées sur l'étiquette ou sur la fiche de données de sécurité (FDS) du produit.**